

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHENIERS (51510)**

SEANCE ORDINAIRE DU SIX MARS DEUX MIL DIX-HUIT

Nombre de Membres en exercice : 11  
Nombre de Membres présents : 8  
Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil dix-huit, le six mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu accoutumé en séance publique sous la Présidence de Monsieur François GRIFFON, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Robert DIOT, Madame Martine BRETON, Monsieur Patrick DUVAL, Monsieur Xavier VERZEAUX, Monsieur COLLARD Gervais, Madame CUVELLIER Roseline et Monsieur Pascal COLLARD.

**Absent(s) excusé(s)** : Madame Cécilia THIEBAULT, Monsieur Wilfrid DORGUEIL, Monsieur Damien MESTRUDE.

**Secrétaire de Séance** : Madame Martine BRETON  
**Date de la convocation** : 27 février 2018  
**Date d'affichage** : 27 février 2018

## **2018-01 : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE CHENIERS PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Cheniers.

Afin de déterminer la possibilité de réaliser le projet, la société NORDEX France doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires (études de vent, environnementales, acoustiques, paysagères, etc...).

L'ensemble des conseillers ont reçus avec la convocation au Conseil Municipal une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ des présents :**

- **AUTORISE** la société NORDEX France à poursuivre son projet sur le territoire de la commune sur les lieux dits « La Crayère Jean Lemoine » et « Derrière la Noue de Conflans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette action notamment les conventions d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par le commune et les servitudes de passage de câbles.

Extrait certifié conforme,  
Fait à CHENIERS, le 06/03/2018



le Maire

François GRIFFON

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/03/2018 à 09:39:24  
Référence : 34f53554733b7245b2bbf60ed0b7a4746f23806